



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0199

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des modes actifs et de l'intermodalité**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Athanaze**

**Président : Monsieur Bruno Bernard**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

**Présents :** M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Groult, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

**Absents excusés :** Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subaï (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsoff (pouvoir à M. Athanaze).

**Absents non excusés :** Mme Guerin.

**Conseil du 5 octobre 2020****Délibération n° 2020-0199**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Plan métropolitain santé environnement (PMSE) - Attribution de subventions de fonctionnement aux associations dans le cadre de l'appel à projet pour le développement des modes actifs et de l'intermodalité**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Stratégies territoriales et politiques urbaines

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2016-1148 du 2 mai 2016, la Métropole de Lyon s'est engagée à poursuivre sa politique de soutien au développement de la marche et du vélo par la mise en place d'un plan d'actions pour les mobilités actives 2016-2020. Pour atteindre les objectifs d'augmentation de la pratique du vélo, ce plan prévoit, notamment, la mise en place de nouveaux services vélo et le développement d'un réseau cyclable de 1 000 km à horizon 2020.

Par délibération du Conseil n° 2016-1304 du 27 juin 2016, la Métropole a approuvé la démarche d'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre du "plan Oxygène" qui participe à l'atteinte des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Avec le "plan Oxygène", la Métropole renforce ses initiatives, et propose, notamment, dans le domaine de la mobilité, de relancer l'action d'aide à l'achat de vélos à assistance électrique.

Par délibération du Conseil n° 2019-3786 du 30 septembre 2019, la Métropole a approuvé les orientations stratégiques et le programme d'actions proposé qui les déclinent dans le cadre du PMSE pour la période 2019-2026. L'objectif est notamment de renforcer et de rendre à la fois plus efficace et plus lisible l'ensemble des politiques qu'elle conduit et qui concourent à améliorer l'environnement et la santé des grand-lyonnais.

Jusque dans les années 70, la majorité des décès dans le monde était causée par des maladies infectieuses. En 2008, les maladies chroniques non transmissibles (maladies cardio-vasculaires, cancers, maladies respiratoires, diabète, etc.) sont devenues les 1<sup>ères</sup> causes de décès (88 %). Cette évolution - qualifiée de transition épidémiologique - est due, à la fois, au progrès de la médecine dans la lutte contre les infections mais également aux perturbations environnementales, au vieillissement des populations et aux facteurs de comportement. L'amélioration ou le maintien de la santé nécessite donc d'accentuer la prévention ; c'est dans cet objectif majeur que la Métropole s'est saisie de l'ensemble de ses leviers pour construire et mettre en place une stratégie développée dans le cadre d'un PMSE.

Le développement d'une pratique régulière des mobilités actives permet d'agir sur les 2 déterminants de santé que sont la qualité de l'air via la réduction des pollutions liées au trafic automobile et la lutte contre la sédentarité. La sédentarité est un des facteurs de risque en matière de maladies cardio-vasculaires, fortement présentes sur la Métropole, avec de forts écarts selon les territoires, même si leur incidence est moindre qu'au niveau régional et national. La connaissance scientifique a établi que l'absence d'activité musculaire pendant plus de 2 heures est néfaste et ne se compense pas par une activité sportive, même intense.

Il convient de noter en outre que, dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, le vélo est perçu comme un outil majeur de sortie du confinement, permettant de se déplacer sans promiscuité et sans risque de contamination. Ce contexte plaide donc en faveur de mesures permettant de faciliter l'usage du vélo afin de développer le nombre des déplacements cyclistes sur le territoire métropolitain. Ce mode de déplacement vertueux à plusieurs points de vue, offre différents avantages : respect des règles de distanciation sociale exigées par le contexte actuel de crise sanitaire, solution de mobilité durable, complémentaire aux transports en commun.

## II - Cadre et durée du dispositif

La Métropole met en œuvre de nombreuses mesures pour faciliter les déplacements en modes actifs, comme par exemple, le développement des aménagements cyclables permettant aux cyclistes de se déplacer aisément et de manière plus sécurisée dans l'espace public métropolitain. D'après les résultats de l'enquête déplacements réalisées en 2015, 49 % des déplacements de 1 à 3 km des habitants de la Métropole sont réalisés en voiture et 60 % sur des distances de 3 à 7 km. Afin de renforcer l'incitation des habitants à se déplacer autrement, la Métropole a lancé un appel à projet qui prend place dans le plan santé environnement en articulation avec la politique de mobilité dans l'objectif de soutenir des initiatives d'acteurs de territoire proposant un accompagnement à la pratique des modes actifs et de l'intermodalité. Le soutien aux associations porteuses de ces projets bénéficiera aux adultes habitants de la Métropole effectuant des trajets quotidiens sur ce territoire.

Cet appel à projet constitue pour partie le programme des actions d'incitation à la mobilité active qui a fait l'objet d'une demande d'appui financier auprès de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) au regard de leur impact en faveur de l'amélioration de la qualité de l'air, par délibération du Conseil n° 2019-3898 du 4 novembre 2019.

Il vous est proposé d'apporter un soutien à 4 structures dont les actions présentées s'inscrivent dans les objectifs fixés par l'appel à projet :

- projet Covélo - Maison du vélo de Lyon : ce projet viendra enrichir le "Coup de pouce remise en selle" national en proposant aux grand-lyonnais des heures de formation supplémentaires, afin d'améliorer leur apprentissage, notamment au code de la rue et des temps d'apprentissage individualisés. De manière complémentaire, une plateforme d'accompagnement sera développée afin de permettre la mise en relation et l'entraide entre les cyclistes novices et confirmés pour faciliter le passage à ce mode de déplacement,
- développement des ateliers d'autoréparation vélos sur le territoire de la Métropole en lien avec l'écosystème existant - Atelier du chat perché : le projet vise à favoriser la coordination des ateliers existants et l'apport d'un accompagnement aux porteurs de projets pour l'ouverture de nouveaux ateliers-vélos dans l'objectif d'accroître le réseau des ateliers d'autoréparation et de mailler ainsi l'ensemble du territoire métropolitain avec des ateliers de proximité,
- création d'un point relais vélo de quartier - Maison de la jeunesse et de la culture (MJC) Confluence : le projet consiste en un espace qui offrira aux habitants un lieu pour entretenir et réparer leur vélo. Ils pourront éventuellement être accompagnés par un bénévole de la MJC pour une aide, un conseil (entretien, pratique du vélo, etc.). Une programmation d'événements destinée à inciter les habitants du quartier à privilégier les déplacements à vélo (ateliers pédagogiques, moments conviviaux, balades en ville et sorties cyclo-touristiques), sera également mise en place,
- rendre le système vélo davantage inclusif - Oxalis : l'objectif du projet porte sur l'expérimentation d'un mode d'accompagnement spécifique en réponse à des besoins individuels particuliers (personnes vieillissantes, en situation de handicap, etc.) dans la recherche d'un vélo adapté à la situation de ces personnes. Sur un plan plus global, le projet vise également à faire monter en compétence l'ensemble de l'écosystème vélo (professionnels, bénévoles) afin de développer une culture du vélo inclusive sur notre territoire.

La diversité des projets pour accompagner le développement des modes actifs témoigne de la richesse des initiatives du tissu associatif en vue de développer des savoirs, motiver le changement de comportement des citoyens. L'ensemble de ces actions est orienté dans une dynamique collective de promotion des modes de vie plus actifs, du maintien en meilleure santé des personnes, et contribuera de plus à la transition écologique et solidaire et l'amélioration de la qualité de vie.

Le soutien de la Métropole qu'il vous est proposé d'apporter aux associations pour la mise en place et le développement de ces projets d'accompagnement au développement des mobilités actives porte sur un montant total de subventions de 94 430 € TTC, dont le versement se répartira comme suit :

- la Maison du vélo de Lyon - Pignon sur rue : 36 000 € répartis sur les exercices 2020 et 2021,
- l'Atelier du chat perché : 29 430 € répartis sur les exercices 2020, 2021 et 2022,
- MJC Confluence : 5 000 € répartis sur les exercices 2020 et 2021,
- Oxalis : 24 000 € répartis sur les exercices 2020, 2021 et 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

### DELIBERE

#### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 94 430 € TTC, répartis de la façon suivante :

- 36 000 € au profit de la Maison du vélo de Lyon - Pignon sur rue,
- 29 430 € au profit de l'Atelier du chat perché,
- 5 000 € au profit de la MJC Confluence,
- 24 000 € au profit d'Oxalis,

dans le cadre de l'appel à projet PMSE "pour le développement des modes actifs et de l'intermodalité";

b) - les conventions à passer entre la Métropole, la Maison du vélo de Lyon - Pignon sur rue, l'Atelier du chat perché, la MJC Confluence et Oxalis, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 94 430 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020, 2021 et 2022 - chapitre 65 - opération n° 0P26O5008 - selon l'échéancier suivant :

- 68 449 € en 2020,
- 23 026 € en 2021,
- 2 955 € en 2022.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.**

.

.